

## AVIS DE PROMULUGATION

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 14 novembre 2022 le règlement suivant a été adopté :

 Règlement 277 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise en place d'installations de captage d'eau individuelles sur une partie du territoire de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné ce 23 novembre 2022

Mélodie Couture-Montmeny,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Certificat de publication

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 23 novembre 2022

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce le 23 novembre 2022

Mélodie Couture-Montmeny,

Directrice générale et secrétaire-trésorière